

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LYON - 6901 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 11/06/2025 - B2025/025279 - 1997 B 01582 - 412 037 681 - A.T.E

1.

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2024



N° 15948 * 06
Formulaire obligatoire (article 302
septies A du Code général des impôts)
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TÉLÉDEC.FR

Designation de l'entreprise SARL ATE - SIREN - 412037681						Néant ☐	
Durée de l'exercice en nombre de mois 12						Durée de l'exercice précédent 12	
						Exercice N clos le 31/12/2024	
						Exercice N-1 clos le 31/12/2023	
ACTIF							
		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	010		012			
	Immobilisations incorporelles - Autres	014		016			
	Immobilisations corporelles	028	71 415	030	57 858	13 557	18 205
	Immobilisations financières (1)	040		042			
	TOTAL I (5)	044	71 415	048	57 858	13 557	18 205
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production	050		052			
	Stocks marchandises	060	15 602	062		15 602	16 238
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) clients et comptes rattachés	068	7 507	070		7 507	
	Créances autres (3)	072	240	074		240	504
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	10 645	086		10 645	20 420
Charges constatées d'avance	092		094				
TOTAL II	096	33 993	098		33 993	37 162	
TOTAL GENERAL (I + II)		110	105 408	112	57 858	47 550	55 366
PASSIF						Exercice N NET	
						Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel	120		120	7 622	7 622	
	Ecarts de reévaluation	124		124			
	Reserve légale	126		126	762	762	
	Reserves réglementées	130		130			
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'oeuvres ..)	131		132			
	Report à nouveau	134		134	20 336	18 407	
	Resultat de l'exercice	136		136	836	1 929	
	Subventions d'investissement	137		137			
	Provisions réglementées	140		140			
	TOTAL I	142		142	29 557	28 721	
Provisions pour risques et charges		TOTAL II		154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		156	7 498	10 770	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés	166		166	1 627	7 019	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)	169	2 318	172	4 951	4 980	
	Comptes courants d'associés	173		173	48	48	
	Autres dettes	175		175	3 870	3 829	
Produits constatés d'avance	174		174				
TOTAL III	176		176	17 994	26 645		
TOTAL GENERAL (I + II + III)		180		180	47 550	55 366	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182	905	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184		

2. COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2024
ADAPTE À LA TÉLÉDECLARATION PAR TÉLÉDEC FR

Désignation de l'entreprise SARL ATE - SIREN : 412037681										☐				
A - RÉSULTAT COMPTABLE										N clos le 31/12/2024		N-1 clos le 31/12/2023		
Ventes de marchandises						209		210	57 805	63 631				
Production vendue biens				dont export et livraisons intracommunautaires		215		214						
Production vendue services						217		218	61 817	57 978				
Production stockée								222						
Production immobilisée								224						
Subventions d'exploitation reçues								226						
Autres produits								230	2	72				
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)								232	119 624	121 681				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								234	39 015	42 478				
Variation de stock (marchandises)								236	636	3 198				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)								238	5 744	5 255				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)								240						
Autres charges externes				dont crédit-bail mobilier				242	32 614	27 694				
Impôts, taxes et versements assimilés				(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)		243		244	1 743	2 111				
Remunérations du personnel								250	26 450	25 833				
Charges sociales								252	5 626	5 249				
Dotations aux amortissements				dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al 3 du CGI		255		254	5 553	6 108				
Dotations aux provisions								256						
Autres charges				Dont provisions fiscales pour implant commerciales à l'étranger		259		262		84				
				Dont cotisations versées aux org syndicales et professionnelles		260								
Total des charges d'exploitation (II)								264	117 382	118 008				
1 - Résultat d'exploitation (I - II)								270	2 242	3 673				
Produits financiers				(III)				280						
Produits exceptionnels				(IV)				290						
Charges financières				(V)				294	13	429				
Charges exceptionnelles				Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes		(VI)	347	300	1 246	975				
				Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles		(VI)	348							
Impôts sur les bénéfices				(VII)				306	147	340				
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)								310	836	1 929				
B - RÉSULTAT FISCAL										Reporter le bénéfice comptable col. 1 le déficit comptable col 2		312	836	314
RÉINTEGRATIONS										Remunérations et avantages personnels non déductibles		316		
										Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles		318		
										Provisions non déductibles		322		
										Impôts et taxes non déductibles		324	147	
										Divers dt intérêts excédentaires		247		
										Ecart de valeurs liquidatives sur OPC		248		
										Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier (Part de loyers de réintégration)		249		
										Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998		
										Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										997				
DÉDUCTIONS										Entreprise nouvelle		986		
										Reprise d'entreprise en difficulté		981		
										Zone restruct. défense		127		
										Bassins d'emploi a redynamiser		991		
										ZFANG 44 quaterdecies		345		
										Bassins urbains à dynamiser - BUD		992		
										Zone franche urbaine		987		
										Jeune entreprise innovante		989		
										Zone revitalisation rurales		138		
										Investissements et souscriptions outre-mer		344		
										Zone de développement prioritaire		993		
										Créance report en arriere du déficit		346		
										Deduction exceptionnelle (art 39 decies)		655		
										Deduction exceptionnelle (art 39 decies A)		643		
Deduction exceptionnelle (art 39 decies B)		645												
Deduction exceptionnelle (art 39 decies C)		647												
Deduction exceptionnelle (art 39 decies D)		648												
Deduction exceptionnelle simulateur de conduite (art 39 decies E)		641												
Deductions exceptionnelles (art 39 decies F)		990												
Deduction exceptionnelle (art 39 decies G)		649												
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs								Bénéfice col. 1 / Déficit col 2		352	983	354		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I S seulement)										356				
Déficits antérieurs reportables								2 981				360		
Résultat fiscal après imputation des déficits								Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		370	983	372		

4. RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Désignation de l'entreprise <u>SARL ATE - SIREN : 412037681</u>								Néant ☐	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations - dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
						Dotations		Reprises	
Fonds commercial						681		683	
Autres immobilisations incorporelles						700		705	
Terrains						710		715	
Constructions						720		725	
Installations techniques, matériel et outillage						730		735	
Installations générales agencements aménagements divers						740		745	
Matériel de transport						750		755	
Autres immobilisations corporelles						760		765	
TOTAL						770		775	
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT									
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes								
2									
3									
4									
5									
6									
TOTAL à reporter								780	
II DÉFICITS REPORTABLES									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent								982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)								982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice								982 ter	
Déficits imputés								983	
Déficits reportables								984	
Déficits de l'exercice								860	
Total des déficits restant à reporter								870	
III DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325			381			
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327						
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	328			380			
N° du centre de gestion agréé						388			
Montant de la TVA collectée						374	22 004		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378	11 051		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399			
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398			
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397			

6.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2024
Formulaire obligatoire (article 38 de
l'annexe III au CGI)
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TÉLÉDEC.FR

Néant ☐

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | SARL ATE - SIREN : 412037681 |

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre Monsieur Nom complet JAMBON Sebastien
Nom marital
Naissance : Date 09/09/1977 N° Département 69 Commune TASSIN Pays FRANCE
Adresse
90 Chemin de la Rivière
69590 ST SYMPHORIEN SUR COISE
FRANCE

Titre Madame Nom complet JAMBON Nathalie
Nom marital
Naissance : Date 09/05/1974 N° Département 69 Commune TASSIN Pays FRANCE
Adresse
2 rue Merle
69510 THURINS
FRANCE

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

N°2069-RCI-SD
(2024)



N° 15252*10
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC FR

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt
doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024 ou Année : 2024	
Dénomination de l'entreprise : SARL ATE	Néant ☒
SIREN de l'entreprise : SIREN : 412037681	PME au sens communautaire ☐
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre ☐	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	
Dénomination, SIREN et adresse	

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE		
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES		
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD		
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 undecies du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD		
Autres créances non reportable et non restituables		
CRÉANCES REPORTABLES		
Réduction d'impôt en faveur du mécénat (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD		
	Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen	
	Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 x 9 %) + (ligne 2 x 9 %) x 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD		
dont montant préfinancé		
	Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1
	Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail	2
	Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3
Réduction d'impôt collectivités outre-mer (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)		
Créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire (article 81 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022)		
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE		
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD		
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD		
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD		
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD		
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD		
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD		
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD		
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (article 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)		
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)		
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)		
Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte « C3IV » (article 244 quater I)		

3.

IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

Designation de l'entreprise SARL ATE - SIREN - 412037681										Néant ☐	
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations en début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Terrains		420		422		424		426			
Constructions		430		432		434		436			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		440	45 211	442	905	444		446	46 116		
Installations générales, aménagements divers		450	8 055	452		454		456	8 055		
Matériel de transport		460	16 000	462	0	464		466	16 000		
Autres immobilisations corporelles		470	1 243	472		474		476	1 243		
Immobilisations financières		480		482		484		486			
TOTAL		490	70 509	492	905	494		496	71 414		
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Terrains		510		512		514		516			
Constructions		520		522		524		526			
Installations techniques, matériel et outillage industriel		530	41 101	532	1 654	534		536	42 755		
Installations générales, aménagements divers		540	5 108	542	698	544		546	5 806		
Matériel de transport		550	4 233	552	3 200	554		556	7 433		
Autres immobilisations corporelles		560	1 863	562		564		566	1 863		
TOTAL		570	52 305	572	5 553	574		576	57 858		
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS et 12,8% pour les entreprises à l'IR											
Nature des immobilisations cédées 1 virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé											
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values						
					Court terme	Long terme					
						19%	15% ou 12,8%		0%		
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589	583	594	595
Plus-values taxables à 19%			579	Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

5. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Designation de l'entreprise : SARL ATE - SIREN : 412037681		Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2024 et clos le : 31/12/2024		Données en nombre de mois : 12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel		376	2
Dont apprentis		657	0
Dont handicapés		651	0
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	2
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	119 622
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	119 622
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	2
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	2
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats		121	51 086
Variation négative des stocks		145	636
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	22 088
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	4 200
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	78 009
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée Total 1 + Total 2 - Total 3		137	41 614
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)		117	41 614
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE		020	☐
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	160
Date de cessation			186

7. FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2024
Formulaire obligatoire (article 38 de
l'annexe III au CGI)
ADAPTÉ À LA TELEDECLARATION PAR TELEDEC.FR

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Néant ☒

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | SARL ATE - SIREN : 412037681 |

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905	
--	-----	--

Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse		
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse		
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse		
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse		
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse		

II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières (article 136 du CGI)	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D-SD	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche (article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A-SD	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative "CRC" (article 244 quater B bis du CGI) cf n°2069-A-SD	
CRÉANCES REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité (article 107 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021) cf. n°2078-G- SD	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille (article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-SD	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques (article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS-SD	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART-SD	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'œuvres musicales (article 220 septdecies du CGI)	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (article 244 quater U du CGI) cf 2078-B-SD	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé (article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F-SD	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 quater X du CGI) cf n° 2079-CIOL-SD	
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :	

III - CAS PARTICULIERS	
CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N	
CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS	

ATE
L'atelier de Daniel

S.A.R.L.
au capital de 7 622.45 Euros

SIEGE SOCIAL :
113, ROUTE DU PONT CHABROL
69126 BRINDAS

RCS LYON 412 037 681

**Extrait du procès-verbal d'assemblée générale ordinaire
de l'exercice clos le 31/12/2024
Proposition de résolution et vote de l'affectation de résultat**

En date du 12/05/2025, a eu lieu l'assemblée générale ordinaire de la société. Entre autres résolutions, il a été adopté la résolution suivante :

Résolution d'affectation du résultat

Il est proposé l'affectation du résultat, à savoir : un Bénéfice de 835,68 €.

De la manière suivante :

- Report à Nouveau 835.68 €.

Le compte Report à Nouveau est désormais créancier de 21 172,03 €.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

A.T.E.
Certifié conforme
Réparation - Entretien - Motos
113, route du Pont Chabrol
69126 BRINDAS
Tél. 04 78 48 26 46 - Fax 04 72 66 93 01
SIRET 412 037 681 00019 - APE 4540Z
motoate@aol.com